



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

- Budget principal
- Budget annexe de l'assainissement
- Budget annexe de l'eau

RAPPEL :

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B) a lieu dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Il est obligatoire dans les communes de 3.500 habitants et plus (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il doit donner lieu à une délibération du conseil municipal, qui prend acte de sa tenue.

Trois budgets sont discutés :

- 1/ le budget général de la commune aussi appelé budget principal.
- 2/ le budget annexe de l'assainissement.
- 3/ le budget annexe de l'eau.

Le budget de l'assainissement ainsi que le budget de l'eau sont autonomes. Ils correspondent à des Services Publics Industriels et Commerciaux distincts.

SOMMAIRE

1. Eléments de contexte
2. Eléments de contexte local : dépenses et recettes
3. Budget principal : bilan 2023 prévisionnel
4. Le projet de budget 2024 (budget principal) : les choix et la vue globale (fonctionnement & investissement)
5. La santé financière (budget principal)
6. Les ratios obligatoires (budget principal)
7. La dette : vue globale et profil d'extinction (budget principal et budget annexe de l'assainissement)
8. Zoom sur la tranche 2024 de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)
9. Budget annexe de l'eau : bilan 2023 prévisionnel et projet de budget 2024
10. Budget annexe de l'assainissement : bilan 2023 prévisionnel et projet de budget 2024

1. Eléments de contexte

Au niveau international tout d'abord, selon l'OCDE, l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.

En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine. L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipé, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations.

Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste élevée dans de nombreux pays.

Au niveau national ensuite, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %. En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles. La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit actuellement au Parlement.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

2. Eléments de contexte local

A. Les dépenses :

L'année 2024 verra aboutir une part importante du programme pluriannuel d'investissement de la municipalité :

- ✓ Finalisation de projet d'envergure du mandat avec la livraison de l'école élémentaire et du restaurant scolaire à l'été
- ✓ Liquidation de la dernière tranche de paiement du nouveau stade de football synthétique mutualisé situé sur Saint Bonnet de Mure

- ✓ La poursuite d'opération subventionnée par des financeurs extérieurs, comme les travaux liés au Schéma Directeur d'Assainissement (opération ventilée sur les 3 budgets : principal, eau et assainissement)

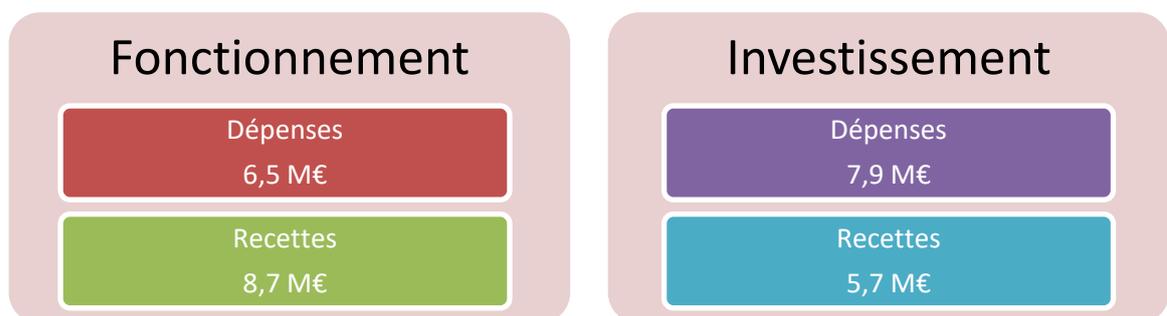
A noter également une diminution inédite de la masse salariale estimée à 5% liée à la délégation de service publique mise en place pour l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) en juillet 2023 et une hausse des dépenses de fonctionnement liée à l'inflation, l'énergie.

B. Les recettes :

Les principales recettes escomptées en 2024 sont :

- Une recette de 2 100 000 € en prévision de la revente de l'ancien Hôtel Le Saint Laurent
- Une recette de 1 200 000 € avec revente de l'ancien stade de football
- La possible revente d'une bien immobilier à hauteur de 300 000€

3. Budget principal : bilan 2023 prévisionnel



Les projections actuelles permettent d'espérer un excédent de fonctionnement d'environ 2 200 000 €.

La section d'investissement devrait générer un déficit d'environ 2 200 000€ en 2023.

4. Le projet de budget 2024 (budget principal)

A. Les choix

L'élaboration du projet de budget se base sur des choix arrêtés par la Municipalité :

- ✓ La municipalité prévoit la vente de deux biens : l'ancien hôtel-restaurant Le Saint Laurent et le stade

- ✓ Il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2024, bien que le contexte soit particulièrement difficile face à la crise inflationniste.
- ✓ Le recours à un emprunt de 4 000 000€ réalisé en 2023 mais débloqué sur 2023 et 2024 en fonction des besoins réels afin d'en limiter le coût.

B. Le fonctionnement

Grâce à l'excédent prévisionnel 2023 de 2 200 000€, la section de fonctionnement devrait permettre d'inscrire un virement à la section d'investissement, afin de financer les dépenses d'équipement.

La section de fonctionnement présentera ainsi la structure prévisionnelle suivante :

Dépenses réelles : 7 216 000€

Charges de personnel : 3 255 000€

Charges à caractères générales : 1 800 000€

Autres charges gestion courantes : 1 500 000€

Fonds de péréquation : 450 000€

Intérêts : 211 000€

Recettes réelles : 10 069 000€

Résultat prévisionnel : 0€

Impôts et taxes : 6 000 000€

Produits de service : 452 000€

Dotations, subventions et participations : 232 000€

Revenus des immeubles et produits exceptionnels : 2 885 000€

- Locations : 85 000€
- Hôtel le Saint Laurent : 2 100 000€
- Ancien Stade de foot : 1 200 000€

C. L'investissement

Courant 2024, la Municipalité procèdera à la revente de l'ancien hôtel-restaurant Le Saint Laurent à un opérateur de privé, afin que ce lieu retrouve une seconde vie.

En parallèle, plusieurs projets seront livrés en 2024 :

- L'école élémentaire et du restaurant scolaire
- Finalisation de la participation dans le cadre de l'entente pour le nouveau stade de football synthétique situé à Saint Bonnet de Mure,
- Acquisition des locaux et réception des travaux de la police municipale,

C'est pourquoi la section d'investissement présente la composition ci-dessous (hors restes à réaliser 2023) :

Dépenses réelles : 6 260 000€

Remboursement de capital : 170 000€

Participations terrain synthétique : 190 000€

Achats études travaux : 5 900 000€

Recettes réelles : 2 580 000€

Subventions : 365 000€

FCTVA : 115 000€

Taxe aménagement : 100 000€

Nouvel emprunt : 2 000 000€

5. La santé financière (budget principal)

La santé financière s'exprime notamment par la capacité d'autofinancement (C.A.F), mais également par l'encours de dette. Les éléments apparaissant dans le tableau ci-dessous sont provisoires en ce qui concerne l'année 2023, dans l'attente du compte administratif.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 provisoire
Recettes courantes de fonctionnement	6 062 021 €	6 987 144 €	6 418 302 €	6 615 419 €	7 635 956 €	6 114 756 €
Dépenses courantes de fonctionnement	5 004 299 €	5 560 058 €	5 312 736 €	5 824 303 €	6 067 008 €	5 899 181 €
Epargne de gestion	1 057 722 €	1 427 086 €	1 105 566 €	791 116 €	1 568 948 €	215 575 €
Produits financiers	2	2	2	2	2	0
Charges financières	101 512 €	88 185 €	77 749 €	66 819 €	61 058 €	41 733 €
Produits exceptionnels	8 102 €	105 628 €	301 773 €	48 244 €	117 216 €	82 028 €
Charges exceptionnelles	775 €	34 478 €	35 717 €	1 190 €	679 €	1 196 €
Epargne brute	963 539 €	1 410 053 €	1 293 875 €	771 353 €	1 624 429 €	254 674 €
Remboursement en capital de l'emprunt	448 455 €	338 097 €	353 497 €	246 075 €	255 802 €	110 903 €
Epargne nette	515 084 €	1 071 956 €	940 378 €	525 278 €	1 368 627 €	143 771 €
Taux d'épargne brute	15,89%	20,18%	20,16%	11,66%	21,27%	4,16%
Encours de la dette au 31/12	2 592 272 €	2 243 104 €	1 889 607 €	1 643 531 €	1 387 730 €	1 243 953 €
Remboursement de l'encours de la dette par année	2,5	1,6	1,7	2,1	0,9	5,8

* chiffres en l'état au 15/11/2023 sans pondération

Malgré des recettes de fonctionnement en légère hausse, l'augmentation notable des dépenses de fonctionnement dues à l'inflation et à la hausse du point d'indice vient dégrader la capacité d'autofinancement.

6. Les ratios obligatoires (budget principal)

Les six ratios obligatoires sont exprimés en montant par habitant. Les données 2023 sur lesquelles sont établis ces ratios sont provisoires, dans l'attente du compte administratif.

Ratio 1 Dépenses réelles de fonctionnement : 1 065€

Ratio 2 Produit des impositions directes : 473€

Ratio 3 Recettes réelles de fonctionnement : 1 104€

Ratio 4 Dépenses d'équipement brut : 1 332€

Ratio 5 Capital restant dû au 31/12 : 226€

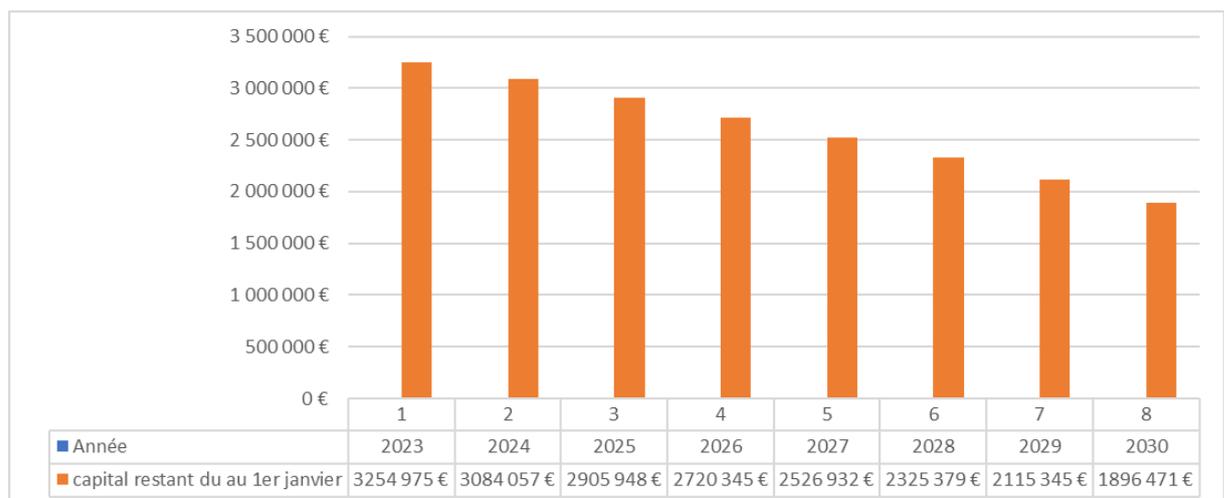
Ratio 6 Dotation globale de fonctionnement : 2€

7. La dette

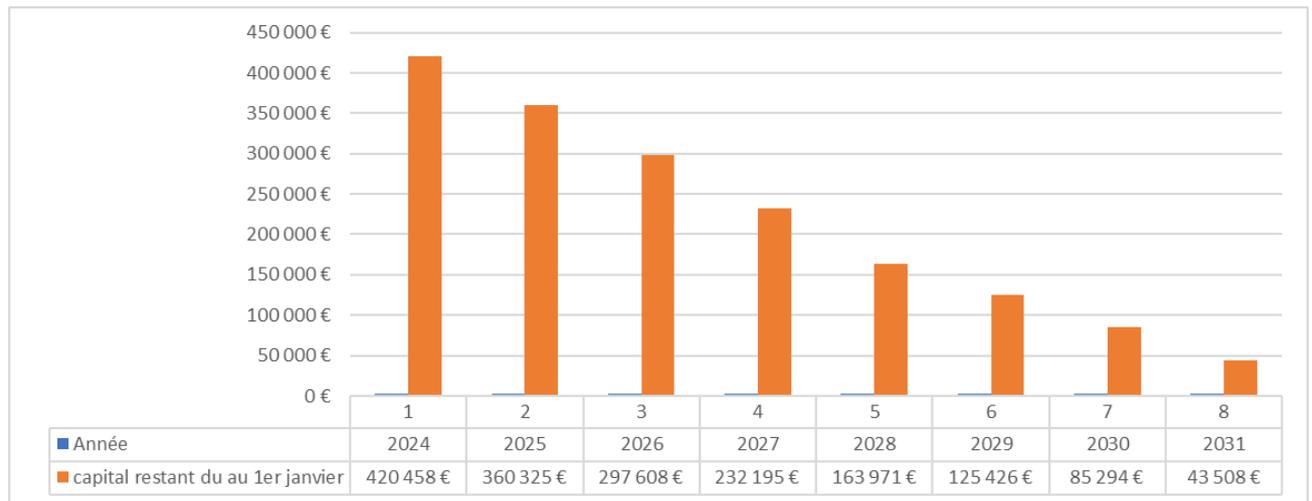
A. Vue globale par budget au 31/12/2023



B. Profil d'extinction pour le budget principal



C. Profil d'extinction pour le budget assainissement



8. Zoom sur la tranche 2024 de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La programmation pluriannuelle d'investissement couvre l'ensemble du mandat en cours. Elle vise à adapter le rythme des opérations à la capacité d'investissement et d'emprunt de la commune.

Les principaux travaux de la PPI 2024 sont :

- L'école élémentaire et du restaurant scolaire – finalisation – 2 000 000€
- Finalisation de la participation dans le cadre de l'entente pour le nouveau stade de football synthétique situé à Saint Bonnet de Mure – 190 000€
- Travaux schéma directeur d'assainissement (eau pluviale) – 174 000€
- Aménagement des nouveaux locaux de la police municipale – 200 000€

9. Budget annexe de l'assainissement

A. Bilan 2023 prévisionnel

Les projections actuelles permettent d'espérer un excédent de fonctionnement de 1 110 000€.

La section d'investissement devrait finir en déficit de 1 011 000€.

Soit un excédent de fonctionnement annuel de 99 000€.

B. Projet de budget 2024

BP assainissement 2024	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	18 000€	485 767€
Investissement	1 027 000€	240 000€

Afin d'équilibrer le budget de l'assainissement 2024, un emprunt sera nécessaire.

Le budget 2024 est structuré autour de la mise en œuvre des opérations liées au schéma directeur d'assainissement.

Les travaux préconisés par le schéma directeur d'assainissement sont chiffrés pour ce budget annexe à 4 800 000 € TTC jusqu'en 2029.

10. Budget annexe de l'eau

A. Bilan 2023 prévisionnel

Le budget annexe de l'eau devrait engendrer, selon nos projections, un excédent de 365 000 € en fonctionnement, et 344 000€ en investissement.

B. Projet de budget 2024

BP de l'eau 2024	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	3 000€	500 000€
Investissement	228 000€	344 000€